

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, 19h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h56)

2020-11-264 **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 1113-2020 publié le 28 octobre 2020;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

2020-11-265 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2020-11-266 **4 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'octobre 2020.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin;

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois d'octobre 2020 susmentionné, rédigé par la directrice générale/secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

5 1ere période de question

6 Correspondance

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2020.

7 Législation

2020-11-267 **7.1 Nomination substitut MRC 2021**

Considérant qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau appuyé par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce nomme monsieur le conseiller Christian Bégin conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-268 **7.2 Nomination représentant et substitut à la Régie intermunicipale**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu que monsieur le conseiller Christian Bégin soit désigné pour représenter la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et à titre de substitut monsieur le maire Alain Quirion pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

7.3 Avis de motion et présentation du règlement 197-20 concernant les prévisions budgétaires et imposition et taxation 2021

Monsieur le conseiller Christian Bégin présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un « RÈGLEMENT 197-20 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE MÊME QUE LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES MODALITÉS DE PERCEPTION » et que les sujets suivants pourront y être traités et selon l'article 445 alinéa 2 ce projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

PROJET DE RÈGLEMENT

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce adoptera le budget 2021

TAXES FONCIÈRES taux de base résiduel :

Une taxe foncière générale sur un taux de base résiduel (incluant la Sûreté du Québec) sera imposée par cent dollars d'évaluation et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité.

TAXES FONCIÈRES taux variés:

En vertu des articles 244.29 à 244.67 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité décrète les taux particuliers de taxes foncières par cent dollars d'évaluation pour les catégories d'immeubles suivants

- Immeubles résiduels :
- Immeubles non résidentiels :
- Immeubles industriels :
- Immeubles de 6 logements + :
- Immeubles agricoles :

TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE (SERVICE DE LA DETTE):

Une taxe foncière générale spéciale sera imposée par cent dollars d'évaluation et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses du service de la dette.

TAXE SPÉCIALE SECTEUR AQUEDUC, ÉGOUT, DÉVELOPPEMENT DOMICILIER

Une taxe foncière spéciale des secteurs aqueduc, égout et développement domicilier sera imposée par cent dollars d'évaluation et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables des desservis.

REVENUS NON FONCIERS

Compensation aqueduc, égout, service de vidange de fosses septiques, loyer compteur d'eau seront prélevé selon une tarification applicable.

AUTRE TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Pour tous travaux exécutés par la municipalité pour le bien d'un contribuable une tarification horaire est établie selon l'utilisation de l'équipement.

MODALITÉ DE PAIEMENT

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300 \$ peut être payé en deux versements égaux.

La date ultime de paiement pour le versement unique (inférieur à 300\$) ainsi que les versements (égal ou supérieur à 300\$) sont fixés

- le premier (1^{er}) versement étant dû le 15 mars 2021,
- le deuxième (2^e) versement étant dû le 15 juin 2021,
- le troisième (3^e) versement étant dû le 16 août 2021,
- le quatrième (4^e) versement étant dû le 15 octobre 2021.

Les règles prescrites à l'article 5.1 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toute taxe exigible suite à une modification du rôle d'évaluation, sauf que l'échéance :

- du premier (1^{er}) versement sera de trente (30) jours après l'envoi du compte;
- du second versement, s'il y a lieu, quatre-vingt-dix (90) jours après le premier versement;
- du troisième versement soixante (60) jours après le deuxième versement;
- du quatrième versement soixante (60) jours après le troisième versement;

INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Les intérêts et pénalités sur taxes dues de l'année 2021, ainsi que toute somme due pour remboursement de tiers, services rendus, mutations immobilières, amendes, etc. sont déterminés par résolution et calculés au jour.

9: AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière sera autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-269 **7.4 Fermeture officielle de section de voies publiques en période hivernale**

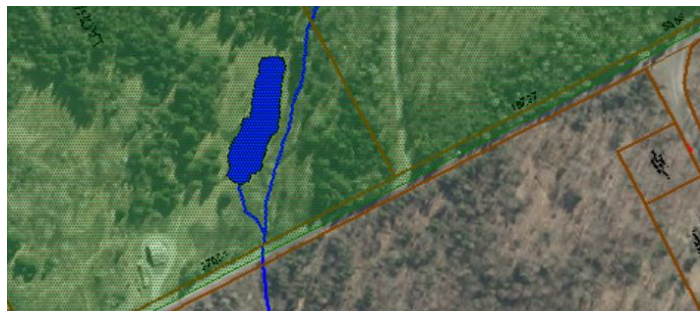
Attendu qu'il y a lieu d'identifier les sections de voie publique qui seront fermées à la circulation et aucun déneigement ne sera effectué de la première neige à la fonte complète de celle-ci pour la présente saison hivernale et pour les saisons hivernales subséquentes;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de fermer pour la période hivernale les routes suivantes;

Route du 7^e rang au 9^e rang (chemin non verbalisé)



Section de la côte du 8 à la Route Tanguay



Adopté à l'unanimité

2020-11-270 **7.5 Prolongation offre de service ressource traitement des eaux usées St-Ludger**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de prolongation d'entente pour la Municipalité de Saint-Ludger, résolution 2020-10-270;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce reconduit l'entente en cours pour une période indéterminée,

Que le taux horaire sera majoré selon la convention collective au 1^{er} janvier 2021;

Que la disponibilité de la ressource est conséquente de la température hivernale dû aux activités de déneigement.

Adopté à l'unanimité

2020-11-271 **7.6 pour acquisition de terrain développement domicilier B. Fortin pour lots suivants :**

Attendu que les travaux de la 6e Rue Sud sont terminés;

Attendu qu'il y a entente de finaliser la conformité d'un ponceau lors des travaux de bouclage avec la municipalité;

Attendu que tout le reste des travaux est conforme au règlement du promoteur;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit et elle est autorisée à acquérir gratuitement de Hélène Fortin et Martin Tanguay le lot 6 375 871, de Benoit Fortin et Marie-Berthe Quirion le lot 6 375 826 et de Maryse Fortin le lot 375 873 du cadastre du Québec, le tout étant pour fin de rue;

Que les honoraires et déboursés légaux relatifs à la préparation et l'exécution de l'acte notarié soient à la charge de la Municipalité;

Que Me Andrée Rancourt, notaire, soit désignée pour agir à titre de notaire instrumentant dans ce dossier;

Que monsieur le maire Alain Quirion et la directrice générale et secrétaire-trésorière Erika Ouellet soit et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution;

Que la présente abroge la résolution numéro 2020-06-145.

Adopté à l'unanimité

7.7 Avis de motion et présentation du règlement 198-20 décrétant une dépense de 1 454 830 \$ et un emprunt de 1 454 830 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 4e et de la 13e Rue Sud

Monsieur Christian Bégin présente et donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 198-20 décrétant une dépense de 1 454 830 \$ et un emprunt de 1 454 830 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 4e et de la 13e Rue Sud.

Dépose le projet du règlement numéro 198-20 décrétant une dépense de 1 454 830 \$ et un emprunt de 1 454 830 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 4e et de la 13e Rue Sud.

7.8 Avis de motion et présentation du règlement 199-20 décrétant la citation en tant que bien patrimonial le Complexe St-Louis

Monsieur Christian Bégin présente et donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 199-20 décrétant la citation en tant que bien patrimonial le Complexe St-Louis.

2020-11-272 **7.9 Conservation des documents historiques du musée du Couvent des sœurs de la Charité de St-Louis (Complexe St-Louis)**

Attendu que le Comité du Centre Multi-Arts propose à la municipalité de conserver dans les archives de la municipalité les documents utilisés pour la préparation du musée du Couvent des sœurs de la Charité de St-Louis;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil accepte de conserver dans les archives de la municipalité les documents en lien avec la mise en place du musée du Couvent des sœurs de la Charité de St-Louis.

Adopté à l'unanimité

8 Trésorerie

2020-11-273 **8.1 Compte du mois**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 224 371.41 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

8.2 Rapport budgétaire comparatif de l'exercice financier courant et rapport comparatif dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier (art. 176.4 C.M.)

La Directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire comparatif de la municipalité en date du 31 octobre 2020.

2020-11-274 **8.3 Budget 2021- Régie intermunicipale Cote Beauce-Sud**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce approuve par la présente le budget de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, lequel budget prévoit les revenus et dépenses mentionnés aux annexes A et B du règlement numéro 62.20 adopté par ladite Régie et qui fait partie des présentes comme si au long reproduit;

Que le Conseil municipal décrète une dépense au montant de 171 819 \$ pour payer sa quote-part des dépenses, tel que le tout est prévu audit règlement numéro 62-20.

Adopté à l'unanimité

2020-11-275 **8.4 États financiers OMH 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil approuve le rapport financier de l'OMH de Saint-Gédéon-de-Beauce pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, le tout tel que préparé par les vérificateurs externes Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. en date du 23 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

2020-11-276 **8.5 Budget 2021-Quote-part 2021-transp. Autonomie Beauce-Etchemin**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

De renouveler l'adhésion au service de Transport adapté pour l'année 2021;

De payer la contribution fixée à 4 378.71 \$, d'accepter la tarification payée par l'usager, de reconnaître Saint-Georges comme ville mandataire.

Adopté à l'unanimité

2020-11-277 8.6 **Mauvaises créances**

Attendu qu'il y a deux comptes à radier aux comptes client totalisant 332.75 \$,

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser l'administration à radier le montant de 332.75 \$ des comptes à recevoir pour les clients 1240 au montant de 79 \$ plus intérêts et 1560 au montant de 85 \$ plus intérêts.

Adopté à l'unanimité

2020-11-278 8.7 **Reddition discrétionnaire**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES et PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Gédéon-de-Beauce approuve les dépenses d'un montant de 36 513.38 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

2020-11-279 8.8 **Dépôt de la reddition subvention du fonds du parc éolien de St-Robert et du Granit**

La directrice générale fait dépôt de la reddition de compte du projet réalisé grâce à la contribution financière du Fonds du parc éolien de St-Robert et du Granit.

9 Fourniture et équipement

2020-11-280 9.1 **Achat pneus et roues d'hiver -Silverado**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'entériner l'achat de pneu et roues d'hiver pour le Silverado au montant de 1 681 \$ avant taxes et installés chez Daniel Nadeau.

Adopté à l'unanimité

2020-11-281 9.2 **Branchement au 450 Route 204 Sud**

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 173 904 a demandé au conseil municipal que son immeuble soit raccordé au réseau d'aqueduc municipal;

Considérant que l'immeuble en question est situé le long de la route 204 Sud et que pour réaliser ce raccordement le conseil devra traverser sous ladite voie publique ce qui engendrera des coûts supplémentaires;

Considérant que le conseil juge que cette demande doit être considérée dans son ensemble sur la même base qu'un branchement d'entrée privée ordinaire;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu;

Que le conseil autorise une dépense de l'ordre de 7 500\$ pour la réalisation des travaux de raccordement d'aqueduc à la hauteur de l'immeuble sis sur le lot 5 173 904, ces travaux étant sommairement décrits comme suit : forage sous la route 204 à partir du réseau d'aqueduc public existant jusqu'à la ligne de propriété privée avec un tuyau d'un pouce de diamètre, entendu qu'une fois la route traversée, le requérant rendra le tuyau d'eau à sa résidence à ses frais;

Que le tout est conditionnel au début des travaux de construction d'immeuble.

Adopté à l'unanimité

2020-11-282 **9.3 Offre publicitaire achat local**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu de retenir l'offre publicitaire "achat local" pour un montant de 420 \$.

Adopté à l'unanimité

2020-11-283 **9.4 Méthode d'inspection préventive du Service de Sécurité Incendie de St-Gédéon**

Attendu que le service de Sécurité Incendie de Saint-Gédéon cible annuellement des visites d'inspection préventive chez les résidents;

Attendu qu'en période de COVID-19 zone rouge, monsieur François Trudel directeur du Service Incendie propose de procéder par auto inspection;

Attendu que la méthode de prévention doit confirmer son efficacité par le retour des formulaires;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser un budget pour l'achat de 3 extincteurs à 55 \$ chaque afin de proposer des prix de participation sur retour du formulaire d'inspection dûment complété.

Adopté à l'unanimité

9.5 Prolongement des travaux ponceau de canalisation jusqu'à la 2^e Avenue

Point non retenu

2020-11-284 **9.6 Offre de service WSP -Addenda au PI pour inclure la 9^e Avenue Nord**

Attendu qu'il y a plus de bris d'aqueduc de répertorié sur la 9^e Avenue Nord;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu ;

Que le conseil mandate la firme WSP afin de déposer un addenda au plan d'intervention pour l'inclusion de la 9^e Avenue Nord au coût forfaitaire de 1 500 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2020-11-285 **9.7 Modification offre de service WSP – inclure le tronçon 16 de la rue de l'Église**

Attendu qu'il y a analyse du tronçon 16 de la rue de l'Église;

Attendu qu'il y a lieu d'inclure le tronçon 16 dans les travaux de réfection des tronçons 17 et 18 de la rue de l'Église;

Attendu que la section est déjà incluse au plan d'intervention par addenda;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu de retenir l'offre de service forfaitaire au montant de 21 500 \$ avant taxes pour le mandat suivant;

- Relevés de terrain complets
- Dimensionnement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et des éléments d'égout pluvial (fossé, ponceau, captations)
- Préparation des plans détaillés
- Coordination pour un appel d'offres pour une étude géotechnique, incluant la caractérisation environnementale phase 1 et 2. Celle-ci est recommandée par WSP. Par contre sa réalisation est conditionnelle à l'acceptation de la municipalité.
- Mise à jour de l'estimation des coûts
- Préparation d'un devis administratif et technique
- Présentation à la municipalité
- Appui à la municipalité durant l'appel d'offres
- Préparation des documents pour construction.

Que le conseil remplace la résolution 2020-10-262 par la présente.

Adopté à l'unanimité

2020-11-286 **9.8 Préparation addenda 9^e Avenue Nord – inspection télévisé**

Attendu que la Municipalité souhaite préparer des projets prêts à déposer en cas d'ouverture de subvention;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu ;

Que le conseil autorise l'inspection télévisée d'un tronçon de la rue de la 9^e Avenue Nord (tronçons 10, 116 et 11) par la firme Véolia pour un montant de 7 557 \$ avant taxes dans le but de déposer une demande de modification pour inclure celui-ci au plan d'intervention et ainsi le rendre admissible.

Adopté à l'unanimité

2020-11-287 **9.9 Mandater la MRC – Plans et devis Rue de l'Église et 7^e Rang**

Attendu qu'il y a modification des modalités de dépôt des projets au programme d'aide à la voirie locale dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que les plans et devis doivent être complets;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan dans la préparation des plans et devis pour la section sans services de la rue de l'Église à l'intersection du rang 7 et de cette intersection jusqu'à la route 204.

Adopté à l'unanimité

2020-11-288 **9.10 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Beauce-Sartigan a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux (distances estimées : rue de l'Église 1.12 km et rang 7 1.31) ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin , appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

10 Personnel

2020-11-289 **10.1 Vacances 2020**

Point reporté

2020-11-290 **10.2 Embauche journalier opérateur de déneigeuse**

Attendu qu'il y a un poste de journalier opérateur de déneigeuse de vacant;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Guy Nadeau en tant que journalier opérateur de déneigeuse à l'horaire d'hiver, selon les modalités de la convention collective en vigueur au moment de l'entrée en fonction de M. Nadeau.

Adopté à l'unanimité

2020-11- 291 **10.3 Formation opérateur de déneigeuse**

Attendu qu'il y a une formation d'offre par Formalourd pour le personnel d'hiver effectuant le déneigement;

Attendu que le coût d'inscription pour un groupe de 12 est de 344 \$ et que le taux horaire pour suivi individualisé est de 96 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu;

Que le conseil autorise l'inscription de David Trudel, Guy Nadeau et Samuel Tardif.
Adopté à l'unanimité

2020-11-292 **9.5 Offre d'emploi ressource en loisirs et culture**

Attendu qu'Emmanuelle Quirion, ressource en loisirs et culture, annonce son départ pour le début décembre 2020;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil procède à l'affichage du poste de ressource en loisirs et culture;

Qu'un comité d'embauche de 2 conseillers et de la directrice générale est créé.
Adopté à l'unanimité

11 Loisirs et Culture

11.1 Dépôt du rapport d'activité de la ressource en Loisirs et Culture

Il y a dépôt du rapport de réalisation des activités de la ressource en loisirs et culture pour l'année 2020

2020-11-293 **11.2 Mise à niveau des sentiers**

Attendu qu'il y a un programme d'assistance financière de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec (PSSPA)

Attendu que ce programme vise à améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, à améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air, à accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ainsi que de répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécois;

Attendu qu'il est proposé de déposer une demande dans l'objectif d'améliorer la fonctionnalité et la fréquentation de notre parc l'évasion en y ajoutant un sentier récréatif au pourtour, un module de jeux pour le 0-5 ans, de l'éclairage, des bancs et des tables;

Attendu que la contribution de la subvention est d'un maximum de 150 000 \$ et que la municipalité doit participer à la hauteur de 20 % du projet;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le programme PSSPA 2018-2021 du montant de 118 108 \$;

Que la Municipalité confirme la participation pour un montant de 23 738,87 \$ à projeter dans les prévisions budgétaires 2021;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les formulaires nécessaires au dépôt de la demande.

Adopté à l'unanimité

2020-11-294 **11.3 Dépôt programme PAFLIR**

Attendu qu'il y a un programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités et de plein air PAFLIR 2020-2021 volet 4 qui favorise la réalisation d'activité de plein air par l'intermédiaire d'événements ou de festivals ;

Attendu que ce programme consiste à soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux et régionaux, favorisant directement la pratique d'activités de plein air;

Attendu qu'il est proposé de déposer une demande dans l'objectif de développer la pratique du Baseball auprès des jeunes par l'achat de divers équipements tel que des balles, des casques de protections, des Tee ball, un ensemble de receveur, un lance balle et des bâtons ;

Attendu que la contribution de la subvention est d'un maximum de 2 500 \$ et que la municipalité doit participer à la hauteur de 633 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le programme PAFLIR 2020-2021

Que la Municipalité confirme la participation pour un montant de 633 \$ à projeter dans les prévisions budgétaires 2021;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les formulaires nécessaires au dépôt de la demande.

Adopté à l'unanimité

2020-11-295 **11.4 Hockey Mineur – 2000\$ double lettre et 15\$/joueurs**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce verse une aide financière au comité du Hockey mineur 2000 de St-Gédéon pour la saison 2020-2021 calculée de manière suivante;

- 2 000 \$ pour la double lettre;
- 15 \$ par joueur résident de St-Gédéon-de-Beauce pour un total de 23 joueurs pour la saison 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-296 **11.5 Décoration de Noël et prix concours**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'autoriser un budget pour l'achat de décoration de Noël et d'un budget de 100 \$ pour la contribution de la municipalité à faire des prix de participation au concours de décoration de Noël.

Adopté à l'unanimité

2020-11-297 11.6 **Patinoire extérieure**

Point non retenu

2020-11-298 11.7 **Fonctionnement ouverture gym / aréna**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu

Adopté à l'unanimité

12 **Rapports**

12.1 **Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion

12.2 **Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

13 **Divers**

2020-11-299 13.1 **Don Maison Gilles-Carle**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de participer à l'affichage du logo de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce dans une page du calendrier pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

14 **2e Période de questions**

2020-11-300 15 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin.

Il est résolu de lever l'assemblée. (20h24)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....